



Accusation d'abus de faiblesse sur personne agee

Par Visiteur

Une juriste conseille a la personne qui m'avait designe beneficiaire acceptant de contrats d'assurance vie ;d'engager des poursuites contre moi pour abus de faiblesse ,afin que je renonce a cette clause et que soient annules ces contrats pour dol et abus de faiblesse.

Par Visiteur

Bonjour.

Précisez nous davantage les circonstances de votre histoire ainsi que les arguments de votre adversaire.

Par Visiteur

Bonjour.

L'abus de faiblesse est un délit pénal qui nécessite, pour pouvoir être constitué, que des preuves soient rapportés. Pour l'instant, vous ne semblez pas avancer l'existence d'une quelconque forme de preuve et j'aurai tendance à dire que vous ne risquez rien.

Je vous conseille d'attendre qu'une plainte soit posée, qu'une instruction soit éventuellement menée, et qu'ensuite, vous preniez un avocat au besoin.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.